

Formations "Groupe lourd"

eisen



TARIFS TTC 2014

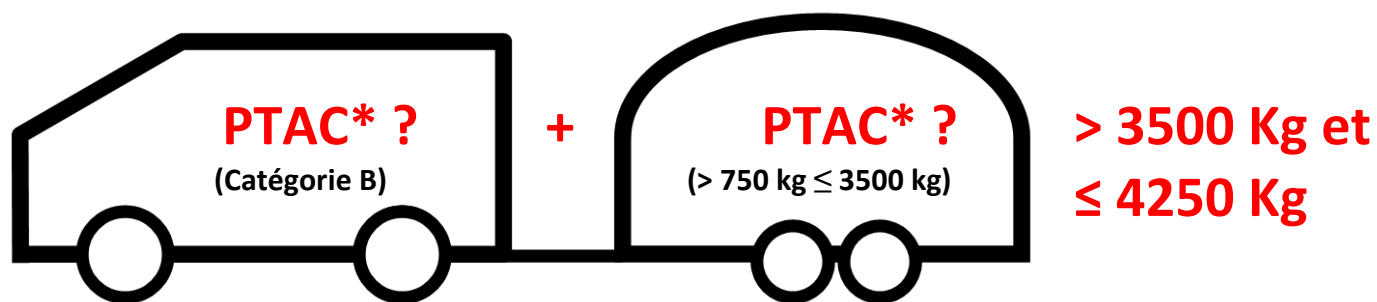


COUT D'UN
APPEL LOCAL

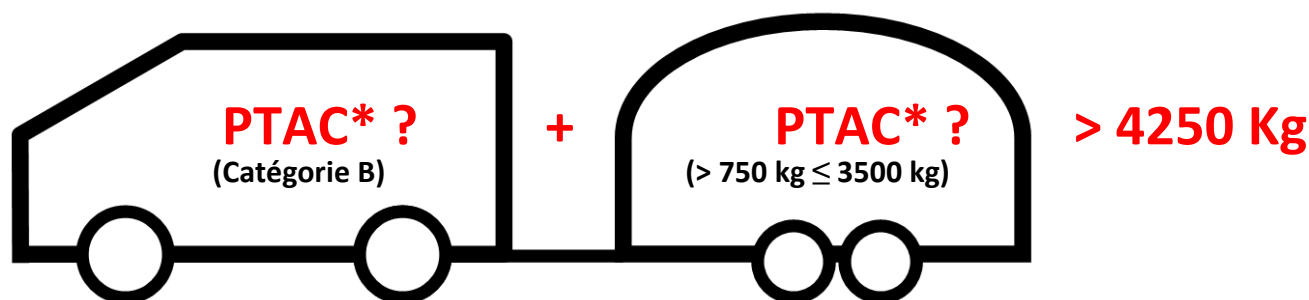
0 811 38 40 80

Prix depuis une ligne fixe, une surtaxe peut être appliquée selon les opérateurs

Formation B96



Permis B(e)



* Code F2 de la carte grise

B96 : Pour obtenir le permis B96, seule une formation de 7 heures minimum en centre de formation agréé est obligatoire. A l'issue de cette formation, nous vous délivrerons une attestation de formation à conserver avec votre permis. Vous n'aurez pas besoin de faire modifier votre permis.

BE : Nous vous proposons une formation de 11 heures. L'examen du permis de conduire, est composé des épreuves suivantes :

- 1/ Une interrogation orale (et démonstrative) sur les vérifications courantes de sécurité du véhicule
- 2/ Un attelage et dételage
- 3/ Une interrogation orale : tirage au sort d'une des 12 fiches comportant un thème de sécurité routière
- 4/ Une marche arrière d'environ 100 mètres à réaliser en moins de 5 minutes (4 parcours possibles) (2 essais possibles)
- 5/ Un parcours routier de 30 minutes

ATTENTION :

Si vous possédez une remorque dont le PTAC est supérieur à 3500 Kg il vous faut posséder le permis C1E. Pour vous présenter au permis C1E, il faut être en possession du permis C1 ... Nous n'assurons pas ces formations, nous préférons vous conseiller de préparer les épreuves des permis lourd C et super-lourd CE.

Calendrier prévisionnel des formations 2014

1 ^{er} jour pour les BE et B96 08:00 à 12:30 et 13:30 à 18:00	2 ^{ème} jour facultatif pour les B96 08:00 à 10:00	1 ^{er} jour pour les BE et B96 08:00 à 12:30 et 13:30 à 18:00	2 ^{ème} jour facultatif pour les B96 08:00 à 10:00
Vendredi 09/01/2015	Vendredi 16/01/2015	Vendredi 07/08/2015	Vendredi 14/08/2015
Vendredi 03/04/2015	Vendredi 10/04/2015	Vendredi 04/09/2015	Vendredi 11/09/2015
Vendredi 15/05/2015	Vendredi 22/05/2015	Vendredi 02/10/2015	Vendredi 09/10/2015
Vendredi 05/06/2015	Vendredi 12/06/2015	Vendredi 06/11/2015	Vendredi 13/11/2015
Vendredi 03/07/2015	Vendredi 10/07/2015	Vendredi 04/12/2015	Vendredi 11/12/2015

Forfait B96 : 3 heures de théorie + 3 heures en collectif* de circulation + 3 heures en collectif* de manœuvre et vérifications

Forfait B(e) : Forfait B96 + 2 heures de révision + 1 présentation à l'examen

* 3 élèves maxi par ensemble voiture / remorque.

LES PRESTATIONS OBLIGATOIRES

Le Forfait B96 330.00 €

Le Forfait B(e) 395.00 €

LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

La leçon de conduite Manœuvre individuelle (1h) 60.00 €

La présentation à l'examen 65.00 €

Formations permis de conduire "Groupe lourd"

Le permis C, dès 21 ans :

Permet* de conduire un véhicule isolé de 3,5 à 32 tonnes de PTAC. On peut y atteler une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 Kgs.

Le permis CE, dès 21 ans :

Permet* de conduire un véhicule articulé de 3,5 à 44 tonnes de PTR. On peut notamment atteler à un véhicule de la catégorie C, une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 Kgs.

Le permis D,

- **dès 21 ans avec l'engagement de suivre une formation FIMO :**
Permet de conduire un véhicule de plus de 9 places, limité à un rayon de 50 kilomètres.
- **dès 23 ans avec l'engagement de suivre une formation FIMO :**
Permet de conduire un véhicule de plus de 9 places, sans limitation de kilomètre.
- **dès 24 ans :**
Permet* de conduire un véhicule de plus de 9 places, sans limitation de kilomètre.

* **Attention !** En complément du Permis de Conduire, la Formation Initiale Minimale Obligatoire est souvent exigée

Les permis poids-lourd sont composés de 2 examens :

L'examen "plateau" comporte :

- 1/ Une interrogation écrite : tirage au sort d'une fiche comportant 10 questions (Réglementation – signalisation – mécanique – sécurité)
- 2/ Une interrogation orale : tirage au sort d'une des 12 fiches comportant (Sécurité)
- 3/ Une interrogation orale (et démonstrative) sur les vérifications courantes de sécurité du véhicule
- 4/ Une marche arrière d'environ 100 mètres, à réaliser en moins de 5 minutes (4 parcours possibles) (2 essais possibles)

L'examen "route" se déroule après obtention du "Plateau", il comporte :

Un trajet routier de 50 minutes

Formule 1 : stage « LONG » :

- ▶ Semaine 1 : 35 hres de formation théorique
- ▶ Semaine 2 : 35 hres de formation théorique et pratique*
- ▶ Semaine 3 : 35 hres de formation théorique et pratique*

TOTAL : 105 heures

- ▶ 1 présentation à l'examen « plateau »
- ▶ 1 présentation à l'examen « circulation »

* 4 élèves / véhicule

Formule 2 : stage « COURT » :

- ▶ Semaine 1 : 35 hres de formation théorique et pratique*
- ▶ Semaine 2 : 35 hres de formation théorique et pratique*

TOTAL : 70 heures

- ▶ 1 présentation à l'examen « plateau »
- ▶ 1 présentation à l'examen « circulation »

* 4 élèves / véhicule

Formule 3 : « A LA CARTE » :

- ▶ 6 heures de formation « plateau »
- ▶ 4 heures de formation « route »

TOTAL : 10 heures

- ▶ 1 présentation à l'examen « plateau »
- ▶ 1 présentation à l'examen « circulation »

* 1 élève / véhicule

Le déroulement de la formation :

- 1- Munissez-vous des documents nécessaires à la constitution de votre dossier et présentez-vous à notre secrétariat.
- 2- Vous pourrez ensuite, passer votre visite médicale auprès d'un médecin agréé (liste disponible à notre secrétariat)
- 3- A l'issue votre visite médicale, ramenez votre dossier à notre secrétariat pour enregistrement en préfecture.
- 4- Si nécessaire, préparez et passez votre code voiture
- 5- Programmez votre formation PL qui se déroulera au Circuit de Chèvremont (l'obtention du code VL est très fortement conseillée)



LES PRESTATIONS OBLIGATOIRES

Le stage C Formule 1,2 ou 3 **1730.00 €**

Le stage CE Formule 1,2 ou 3 **2120.00 €**

Les stages C + CE** Formule 1,2 ou 3 **3588.00 €**

Le stage D Formule 1,2 ou 3 **2277.00 €**

LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

1 heure de formation route ou plateau **65.00 €**

La présentation "plateau" ou "route" **95.00 €**

La pochette de livres de code PL **35.00**

** L'entrée en stage doit s'effectuer dans les 3 mois suivant l'obtention du permis C

Calendrier prévisionnel des formations 2015

STAGE LONG (3 semaines de formation)		STAGE COURT (2 semaines de formation)	
12/01/2015	01/06/2015	05/01/2015	08/06/2015
26/01/2015	15/06/2015	19/01/2015	22/06/2015
09/02/2015	29/06/2015	02/02/2015	06/07/2015
23/02/2015	07/09/2015	16/02/2015	31/08/2015
09/03/2015	21/09/2015	02/03/2015	14/09/2015
23/03/2015	05/10/2015	16/03/2015	28/09/2015
07/04/2015	19/10/2015	30/03/2015	12/10/2015
20/04/2015	02/11/2015	13/04/2015	26/10/2015
04/05/2015	16/11/2015	27/04/2015	09/11/2015
19/05/2015	30/11/2015	11/05/2015	23/11/2015
		26/05/2015	07/12/2015

Formations complémentaires aux permis : la FIMO / FCO

Sont soumis à une obligation de qualification initiale et de formation continue : tous les conducteurs de véhicules de la catégorie C CE ou D : salariés ou non, à temps plein ou occasionnels, détenant ou non la qualification de conducteur, du transport en compte propre ou compte d'autrui, agents d'une collectivité locale ou de l'Etat.

La directive n° 2003/59/CE ne s'applique pas aux conducteurs :

- ❖ des véhicules dont la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 45 km/h ;
- ❖ des véhicules affectés aux services des forces armées, de la protection civile, des pompiers et des forces responsables du maintien de l'ordre public, ou placés sous le contrôle de ceux-ci ;
- ❖ des véhicules subissant des tests sur route à des fins d'amélioration technique, de réparation ou d'entretien, et des véhicules neufs ou transformés non encore mis en circulation ;
- ❖ des véhicules utilisés dans des états d'urgence ou affectés à des missions de sauvetage ;
- ❖ des véhicules utilisés lors des cours de conduite automobile en vue de l'obtention d'un permis de conduire ou du CAP ;
- ❖ des véhicules utilisés pour des transports non commerciaux de voyageurs ou de biens dans des buts privés ;
- ❖ des véhicules transportant du matériel ou de l'équipement, à utiliser dans l'exercice du métier de leur conducteur, à condition que la conduite du véhicule ne représente pas l'activité principale du conducteur.

Titulaire d'une FIMO Marchandises, vous pouvez obtenir une FIMO Voyageurs, (et inversement) en suivant une formation "Passerelle" Voyageurs (ou Marchandises) de 36 heures.

Tous les 5 ans, les titulaires de la FIMO doivent participer à une formation FCO (marchandises ou voyageurs)

La FIMO Marchandises : Sont réputés avoir satisfait à l'obligation de qualification initiale :

- les titulaires du CAP d'agent d'accueil et de conduite routière et les titulaires du Titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs (...)
- les conducteurs titulaires d'un permis de conduire D / (e)D en cours de validité, délivré avant le 10 septembre 2008 et dont l'interruption de l'activité professionnelle ne remonte pas à plus de 10 ans.

La FIMO Voyageurs : Sont réputés avoir satisfait à l'obligation de qualification initiale :

- les titulaires du CAP de conduite routière et les titulaires du Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur et tous véhicules (...)
- les conducteurs titulaires d'un permis de conduire C / (e)C en cours de validité, délivré avant le 10 septembre 2009 et dont l'interruption de l'activité professionnelle ne remonte pas à plus de 10 ans.

LES TARIFS (Prix TTC)

La FIMO Marchandises* : 140 heures **2340.00 €**

La FIMO Voyageurs* : 140 heures **2550.00 €**

La FIMO PASSERELLE Mar ou Voy : 36 heures **871.00 €**

La FCO Marchandises ou Voyageurs : 35 heures **690.00 €**

* Age minimum 21 ans



Calendrier prévisionnel des formations 2015

FCO Marchandises :

05 au 09/01/15
02 au 06/02/15
16 au 20/03/15
13 au 17/04/15
18 au 22/05/15
06 au 10/07/15
07 au 11/09/15
19 au 23/10/15
14 au 18/12/15

FCO Voyageurs :

23 au 27/02/15
02 au 06/03/15
27/04 au 04/05/15
20 au 24/07/15
26 au 30/10/15

FIMO Marchandises :

16/02 au 13/03/15
16/03 au 11/04/15
25/05 au 19/06/15
21/09 au 16/10/15
16/11 au 11/12/15

FIMO Voyageurs :

08/06 au 3/07/15

Formations aux Titres Professionnels (Permis + FIMO + Métier)

Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur

L'objectif de cette formation est de Réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5 t de Poids Total Autorisé en Charge de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise. De niveau V, ce diplôme vous permet de conduire un véhicule isolé de 3,5 à 32 tonnes de PTAC dès 18 ans. Pour accéder à cette formation il faut posséder son permis B et avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales (Réalisée gratuitement dans nos locaux).

Conducteur du Transport Routier Interurbain de Voyageurs

L'objectif de cette formation est de Réaliser en sécurité le transport routier interurbain de personnes avec un véhicule de transport en commun de plus de 9 places assises.

De niveau V, ce diplôme vous permet de conduire un véhicule de plus de 9 places dès 21 ans. Pour accéder à cette formation il faut posséder son permis B et avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales (Réalisée gratuitement dans nos locaux).



LES TARIFS (Prix TTC)

TP Marchandises sur porteur : 385 heures* **5 543.00 €**

TP Voyageurs : 420 heures* **6 048.00 €**

* Examens compris

LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

L'heure de formation route ou plateau **70.00 €**

La présentation à la 2^{ème} session de validation **190.00**

Calendrier prévisionnel des formations 2015

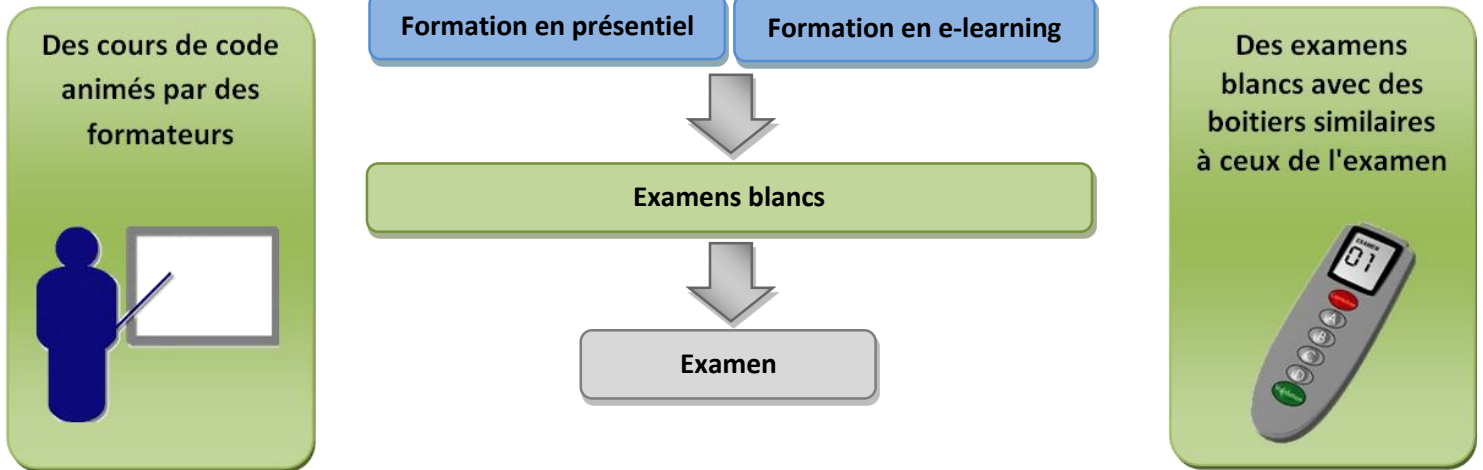
**Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de
Marchandises sur Porteur**

Du 16/10/2015 au 16/01/2016

**Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier
Interurbain de Voyageurs**

Du 04/05/2015 au 29/07/2015

Formations "code de la route"



Votre forfait code valable dans toutes nos agences

Travaillez votre code 24h/24 et 7j/7 depuis chez vous !

Offre non comprise dans le forfait

Des cours de code sans moniteur en "non stop" ...*

* Aux heures d'ouverture

- ❖ Le **Code Voiture** (appelé aussi Epreuve Théorique Générale) est nécessaire avant le passage d'une épreuve pratique.
- ❖ Toutefois, si le dernier permis que vous avez obtenu a moins de 5 ans, vous n'êtes pas soumis à l'obligation de repasser le Code VL !
- ❖ Une fois obtenu, votre code vous permet de passer au maximum **5 fois** l'épreuve pratique, dans un délai maximum de **3 ans**.
- ❖ Pour réussir cet examen vous ne devez pas réaliser plus de 5 fautes / 40.
- ❖ Vous connaîtrez votre résultat dès que l'Inspecteur des Permis de Conduire "corrige" votre boîtier électronique. Les Examens blancs permettent de vérifier si le niveau du candidat est atteint, ainsi que de se familiariser aux boîtiers de réponse similaires à ceux de l'examen.
- ❖ Pour être présenté à l'examen du Code de la route, le candidat doit :
 - pour les candidats à la C.A. ou A1 : avoir 16 ans révolus,
 - pour les candidats aux permis B ou A2 : 17 ans.
- ❖ avoir réalisé au moins 3 Examens blancs favorables

Forfait code : cours de code avec et sans moniteur illimités durant 6 mois + 15 examens blancs + 1 présentation à l'examen

LES PRESTATIONS OBLIGATOIRES

Le Forfait Code (présentation incluse) **185.00**

LES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Le livre de code ou l'offre internet	20.00 €
Le forfait sup. 3 mois + 7 examens blancs	65.00
La 2 ^{ème} présentation à l'examen (et suivantes)	65.00 €
L'examen blanc	8.00 €

Liste des pièces nécessaires pour les catégories B96, BE, C, CE et D

- PHOTOCOPIE RECTO / VERSO DU PERMIS DE CONDUIRE français** ou délivré par un Etat membre de l'UE ou de l'Espace économique européen
- PHOTOCOPIE RECTO / VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE** ou du passeport français (en cours de validité)
- Pour les étrangers, une preuve de résidence sur le territoire national d'au moins 6 mois
 - Pour les étrangers** : le passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat membre de l'U.E. ou de l'Espace économique européen dont le titulaire possède la nationalité ou la carte de séjour temporaire ou la carte de résident ou le certificat de résidence de ressortissant algérien ou la carte nationale d'identité ou le passeport suisse.
 - Pour les étrangers mineurs** : est accepté également un passeport présentant une photographie ressemblante ou un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) ou un titre d'identité républicain (TIR).
- Vous avez + de 18 et - de 25 ans** : PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PARTICIPATION A LA JDC ou de l'attestation provisoire « en instance de convocation » a la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption.
- Pour les demandes de permis de conduire** : 5 PHOTOS D'IDENTITE (aux normes en vigueur)
- 10 TIMBRES** au tarif urgent en vigueur
- 30,00 euros** de frais de dossier
- 100,00 euros** de frais de transfert pour un changement d'auto-école

Seuls les dossiers complets sont acceptés

Liste des pièces nécessaires pour les formations FCO

- PHOTOCOPIE RECTO / VERSO DU PERMIS DE CONDUIRE français** ou délivré par un Etat membre de l'UE ou de l'Espace économique européen
- Photocopie recto-verso de votre **attestation FIMO** ou **VALANT FIMO**.
- Photocopie recto de la carte tachygraphe numérique. (Si vous ne possédez pas de carte tachygraphe, prévoyez une photo d'identité pour le 1er jour de formation.)
- Le cas échéant, la photocopie recto-verso de la dernière FCOS ou FCO ou votre carte de qualification conducteur.

Modalités de règlement et conditions d'inscription

- Munissez-vous de **tous** les documents nécessaires (Voir § précédent)
- Réglez le montant du test d'évaluation et du forfait code si nécessaire (au comptant ou en 2 mensualités)
- Selon les forfaits, réglez au comptant ou en 2 ou 3 mensualités (voir conditions en agence)

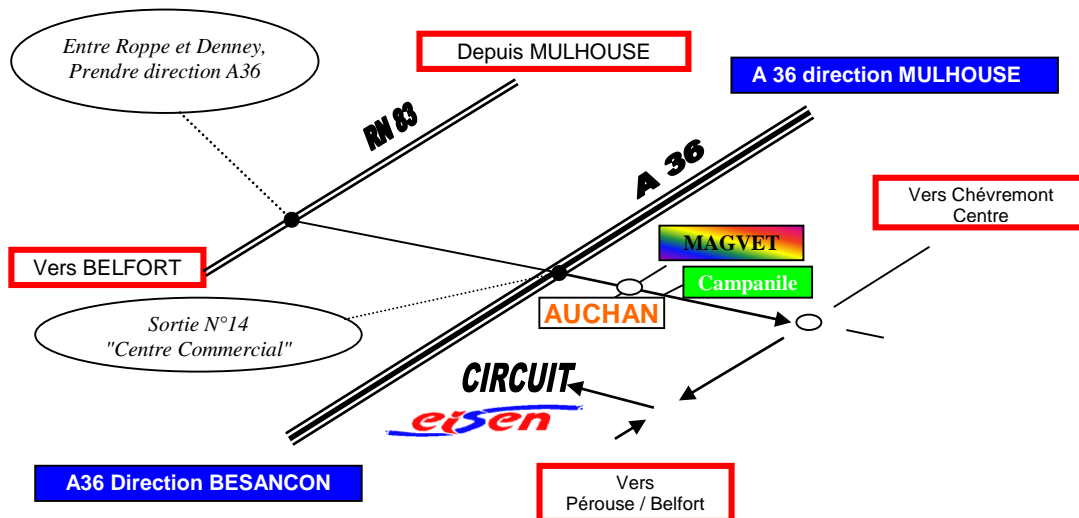
Conditions de remises non cumulables :

- Pour 2 inscriptions simultanées : - 3 % sur les forfaits
- Pour 3 inscriptions simultanées ou plus : - 5 % sur les forfaits
- Paiement comptant à l'inscription: - 3 % sur les forfaits

Nos secrétariats sont à votre service :

(Sauf fermetures exceptionnelles)

	BELFORT GARE – MONTBELIARD - HERICOURT	BELFORT COURBET
LUNDI	----- / 14h00 → 18h00	----- / 14h00 → 18h00
MARDI	10h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00	10h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00
MERCREDI	10h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00	10h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00
JEUDI	10h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00	----- / -----
VENDREDI	10h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00	10h00 → 12h00 / 14h00 → 18h00
SAMEDI	10h00 → 12h00 / -----	10h00 → 12h00 / -----



EISEN – 4, rue A. Briand – 90000 BELFORT – **03 84 28 30 84** – Numéro d'agrément : E02 090 0660 0 / **EISEN** – 17, rue Parmentier – 90000 BELFORT – **03 84 28 06 82** – Numéro d'agrément : E02 090 0661 0 / **EISEN** – Place du Champ de Foire – 25200 MONTBELIARD – **03 81 91 11 66** – Numéro d'agrément : E02 025 0389 0 / **EISEN** – 14, rue du 11 Novembre – 70400 HERICOURT – **03 84 46 80 41** – Numéro d'agrément : E04 070 0177 0, Exploités par la EISEN – Chemin du Circuit – 90340 CHEVREMONT, Numéro d'agrément : E02 090 0662 0